



## COMMUNE DE BAUGE-EN-ANJOU

(49150)

MAINE ET LOIRE

# AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE BAUGE-EN-ANJOU ET LES 3 MAISONS

A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la convention référencée ci-dessus est reconduite et modifiée comme suit ;

### ENTRE LES SOUSSIGNES,

La commune de Baugé-en-Anjou, représentée par son Maire en exercice Philippe CHALOPIN, dûment habilité par délibération n°2 du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

### D'UNE PART

### ET

Le Centre Social et Socio-Culturel Baugeois dénommé LES 3 MAISONS (Ensemble Social, Partenarial, Associatif, Culturel, Educatif), dont le siège social est situé square du Pont des Fées 49150 BAUGE.

Association déclarée en Sous-Préfecture de Saumur le 17 Avril 1990 sous le N°3664

N° Siret : 383 153 632 000 13

Représentée par Mme ALLAUME – BOBE Dominique, Présidente, régulièrement autorisée à l'effet des présentes ;

### D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – Enveloppe budgétaire 2023

La commune s'engage à soutenir financièrement l'Association LES 3 MAISONS.

Pour l'année 2023, cette participation financière a été fixée à 50 000 €, par délibération n°5 du 22 mai 2023 et sera mandatée suivant le calendrier ci-après :

Montant	Echéance 15/06
50 000 €	50 000 €

### ARTICLE 2 – Autres conditions

Toutes les autres clauses et conditions de la convention sont maintenues.

Fait à Baugé-en-Anjou, le 06 juin 2023

Pour la commune  
Le Maire,  
Philippe CHALOPIN



Pour l'association LES 3 MAISONS  
La Présidente  
Dominique ALLAUME - BOBE

Association Les 3 Maisons  
Square du Pont des Fées  
49150 Baugé en Anjou  
Tél. : 02 41 89 84 00